

Ordre des psychologues du Québec

# Rapport annuel 20072008

---

# Rapport annuel 2007**2008**

---





Notre rapport annuel est imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans chlore, contenant 100 % de fibres recyclées post-consommation, sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.

# Table des matières

<b>Le rapport de la présidente</b>	<b>6</b>
<b>Le rapport des activités</b>	<b>7</b>
<b>Le rapport du secrétaire général</b>	<b>7</b>
Le Bureau	7
Le comité administratif	8
<b>Les affaires juridiques et les affaires externes</b>	<b>9</b>
<b>Le bureau du syndic</b>	<b>11</b>
<b>Les activités statutaires</b>	<b>14</b>
<b>La qualité et le développement de la pratique</b>	<b>18</b>
<b>Les communications</b>	<b>23</b>
<b>Le rapport financier</b>	<b>25</b>
Rapport des vérificateurs	27
Résultats	28
Évolution des actifs nets	28
Bilan	29
Flux de trésorerie	29
Notes complémentaires	30
<b>Les tableaux statistiques</b>	<b>32</b>

1100, avenue Beaumont, bureau 510, Mont-Royal, Québec H3P 3H5  
Téléphone : (514) 738-1881 ■ 1 800 363-2644 ■ Télécopieur : (514) 738-8838

Publié par le Service des communications  
Conception graphique : Mardigrafe

Dépôt légal – 2008

Bibliothèque nationale du Québec ISBN : 978-2-923164-42-7  
Bibliothèque nationale du Canada ISSN 1483-0485 (Imprimé)  
ISSN 1918-0403 (En ligne)

# Lettres de présentation



Montréal, le 18 juillet 2008

**Monsieur Jean Paul Dutrisac**  
Président de l'Office des professions du Québec  
800, Place d'Youville, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,  
**Rose-Marie Charest, M.A.**



Montréal, le 18 juillet 2008

**Monsieur Jacques P. Dupuis**  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,  
**Rose-Marie Charest, M.A.**



Montréal, le 18 juillet 2008

**M<sup>e</sup> Michel Bissonnette**  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,  
**Jacques P. Dupuis**

## Le XXIX<sup>e</sup> Bureau

### La présidente

Rose-Marie Charest

### La vice-présidente

Marie-Josée Lemieux

### Les administrateurs et administratrices nommé(e)s par l'Office des professions du Québec

#### RÉGION 01 - BAS-SAINT-LAURENT/ GASPÉSIE/CÔTE-NORD

Pierre Bélanger (élu le 19 mai 2005)

#### RÉGION 02 - SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN

Réjean Simard (élu le 17 mai 2007)

#### RÉGION 03 - QUÉBEC/ CHAUDIÈRE-APPALACHES

Suzanne Déry (élue le 18 mai 2006)

Janel Gauthier (élu le 17 mai 2007)

Guy Lafond

(nommé par le Bureau le 3 juin 2005)

#### RÉGION 04 - MAURICIE/CENTRE DU QUÉBEC

André R. Pellerin (élu le 17 mai 2007)

#### RÉGION 05 - ESTRIE

Jean Gagnon  
(nommé par le Bureau le 1er juin 2007)

#### RÉGION 06 - MONTRÉGIE

Pierre Brulé  
(nommé par le Bureau le 30 septembre 2005)

#### RÉGION 07 - MONTRÉAL

Liliana Cané  
(nommée par le Bureau le 3 juin 2005)

Nicolas Chevrier  
(nommé par le Bureau le 4 février 2005)

Martin Drapeau (élu le 20 mai 2006)

Linda Gold-Greenberg  
(élue le 20 mai 2006)

André Lemieux  
(nommé par le Bureau le 28 septembre 2007)

Marie-Josée Lemieux  
(élue le 17 mai 2007)

Catherine P. Mulcair  
(élue le 20 mai 2006)

Alessandra Schiavetto  
(élue le 17 mai 2007)

Paul C. Veilleux (élu le 20 mai 2006)

#### RÉGION 08 - LAURENTIDES/LANAUDIÈRE

Hélène Vincent (élue le 17 mai 2007)

#### RÉGION 09 - OUTAOUAIS/ABITIBI-TÉMISCA- MINGUE/NORD DU QUÉBEC

Claude Daoust  
(élu le 20 mai 2006 jusqu'au 25 octobre 2007)

Gilles Biron  
(nommé par le Bureau le 15 février 2008)

### Les administrateurs et administratrices nommé(e)s par l'Office des professions du Québec

Normand W. Bernier (20 mai 2006)

Suzanne Gendron (20 mai 2006)

Suzanne Lalonde (20 mai 2006)

Maurice Morand (20 mai 2006)

## Le XXXII<sup>e</sup> comité administratif

### La présidente

Rose-Marie Charest

### La vice-présidente

Marie-Josée Lemieux

### Les administrateurs

Martin Drapeau  
André Pellerin

### L'administrateur nommé par l'Office des professions

Maurice Morand

## Le personnel du siège social

### La présidence

Rose-Marie Charest,  
psychologue  
*PRÉSIDENTE*

M<sup>e</sup> Édith Lorquet  
*CONSEILLÈRE JURIDIQUE*

Huguette R. Prosper  
*ADJOINTE EXÉCUTIVE*

### Le secrétariat général

Stéphane Beaulieu,  
psychologue  
*SECRÉTAIRE GÉNÉRAL*

Élaine Dubreuil  
*ADJOINTE ADMINISTRATIVE  
À L'ADMISSION*

Francine Pilon  
*ADJOINTE ADMINISTRATIVE*

### La discipline

M<sup>e</sup> Édith Lorquet  
*SECRÉTAIRE DU COMITÉ  
DE DISCIPLINE*

Cindy Décarie  
*ADJOINTE ADMINISTRATIVE*

### La direction de la qualité et du développement de la pratique

Pierre Desjardins,  
psychologue  
*DIRECTEUR*

Marcelle Farahian,  
psychologue  
*RESPONSABLE  
DE L'INSPECTION  
PROFESSIONNELLE ET DES  
RESSOURCES HUMAINES*

Louise Oostdyke  
*AGENTE DE LA QUALITÉ  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
DE LA PRATIQUE*

### Les services administratifs

Suzanne Malette  
*DIRECTRICE*

Patrick Chaussé  
*COORDONNATEUR  
DES TECHNOLOGIES  
DE L'INFORMATION*

Line Vachon  
*COORDONNATRICE  
ADMINISTRATIVE*

Émilienne Martel  
*COMMIS DE COMPTABILITÉ*

### Le bureau du syndic

Denys Dupuis,  
psychologue  
*SYNDIC*

Louise Camirand-Duff,  
psychologue  
*SYNDIC ADJOINTE*

Suzanne Castonguay,  
psychologue  
*SYNDIC ADJOINTE*

Danielle Tétrault,  
psychologue  
*SYNDIC ADJOINTE*

Serge Tremblay,  
psychologue  
*SYNDIC ADJOINT*

Jocelyne Laurin  
*ADJOINTE ADMINISTRATIVE*

### Le service des communications

Diane Côté  
*DIRECTRICE*

Annie-Michèle Carrière  
*AGENTE DE  
COMMUNICATIONS*

David St-Cyr  
*COORDONNATEUR  
AUX COMMUNICATIONS*

Sonia Boucher  
*COORDONNATRICE AU  
SERVICE DE RÉFÉRENCE*

Isabelle Pépin-Girard  
*PRÉPOSÉE AU SERVICE  
DE RÉFÉRENCE*

Martha Morrisette  
*RÉCEPTIONNISTE*

Denise Scheibl  
*RÉCEPTIONNISTE  
(REMPLAÇANTE)*

Notons que la permanence de l'Ordre compte 26 employés.

## Le rapport de la présidente



L'année 2007-2008 a été marquée par le dépôt, en novembre 2007, du projet de loi n° 50 intitulé Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Les étapes qui ont précédé et celles qui ont suivi ont nécessité travaux et réflexions de la part des différentes instances de l'Ordre. Cette loi vise, rappelons-le, à redéfinir les champs d'exercice afin de tenir compte de l'évolution des professions, à réserver des activités à risque de préjudice et à encadrer la pratique de la psychothérapie. L'objectif ultime est de mieux protéger le public dans un secteur où il est on ne peut plus vulnérable, celui de la santé mentale et des relations humaines. Or, pour atteindre cet objectif, il faut non seulement que la loi soit adoptée, mais que tous les mécanismes soient mis en place pour que son implantation soit efficace, ce qui interpelle chaque direction de l'Ordre.

À la lecture des pages qui suivent, vous constaterez que la protection du public assurée par l'Ordre des psychologues se fait sur un mode de plus en plus préventif. Nous croyons que le public a droit à plus que des correctifs : il doit recevoir le bon service, au bon moment, donné par la personne la plus compétente pour le rendre. Ce principe guide nos interventions avec les différents ministères responsables d'offrir des services psychologiques à la population, nos relations avec les autres ordres de notre secteur, mais aussi, et surtout, nos actions envers les membres de notre ordre. Nous consacrons beaucoup d'énergie et de ressources à influencer la formation de futurs psychologues en fonction des besoins de la pratique, à informer et former les psychologues, à élaborer des guides de pratique visant l'excellence et à définir des cadres de pratique qui, dans les milieux, permettent de mieux préciser les attentes envers les psychologues. Lorsque des interventions correctives ont lieu à la suite d'enquêtes ou de plaintes, c'est pour conduire à une amélioration réelle et permanente de la pratique. Certaines activités de formation continue peuvent être imposées. Par ailleurs, les psychologues participent spontanément à bon nombre d'activités de formation continue que l'Ordre met à leur disposition.

La communication est le mot clé pour nous permettre de réaliser pleinement notre mandat. Le public doit pouvoir bénéficier des connaissances des psychologues. Nous collaborons activement avec les médias ainsi qu'avec différentes instances gouvernementales qui sollicitent notre point de vue. Le public doit pouvoir vérifier facilement qui est psychologue, tout comme il doit savoir ce qu'il peut en attendre ou non, tant en termes de compétences que d'attitude et de comportement éthique. Le bureau du syndic répond aux questions du public à ce sujet, et nous offrons un service de référence, en plus, bien entendu, de répondre à toute question relative au tableau des membres. Le psychologue doit savoir ce que sa profession, représentée par son ordre, attend de lui. Il peut, lui aussi, compter sur le bureau du syndic pour répondre aux questions complexes que peut parfois susciter l'application du code de déontologie. Les publications, que ce soit la revue de l'Ordre, *Psychologie Québec*, qui contient des chroniques déontologiques et d'autres sur la qualité de la pratique ainsi que des dossiers sur des thématiques scientifiques et appliquées, ou les guides et cadres de pratique, se veulent des outils de communication efficaces. L'inspection professionnelle le fait de manière plus personnalisée et approfondie auprès d'un échantillon significatif de psychologues.

Pour toutes ces raisons, c'est avec satisfaction et fierté qu'au nom de l'Ordre des psychologues du Québec, je présente le rapport des activités qui ont permis, au cours de l'année 2007-2008, l'exécution de notre mandat.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'R. Charest'.

ROSE-MARIE CHAREST, PSYCHOLOGUE  
PRÉSIDENTE

## Le secrétariat général



STÉPHANE BEAULIEU,  
SECÉTAIRE GÉNÉRAL

### LE BUREAU

Le Bureau « exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale<sup>1</sup> ». Le Bureau de l'Ordre des psychologues du Québec est composé de la présidente, élue au suffrage universel des membres de l'Ordre et de 24 administrateurs dont 20 sont élus au suffrage universel sur une base régionale et 4 sont nommés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public.

La présidente de l'Ordre, Madame Rose-Marie Charest, psychologue, a été élue par acclamation le 18 avril 2006 à l'occasion de l'élection générale. Les mandats à la présidence sont d'une durée de trois ans et Mme Charest en est à son quatrième mandat consécutif.

Par ailleurs, le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des psychologues du Québec prévoit qu'un tiers des postes d'administrateurs sont en élection chaque année. Les mandats des administrateurs sont d'une durée de trois ans. Les postes laissés vacants à l'élection générale sont comblés par nomination par les membres du Bureau.

Messieurs Jean Gagnon (région de l'Estrie) et André Lemieux (Montréal) ont été nommés par les membres du Bureau afin de combler les postes laissés vacants. De plus, l'administrateur de la région de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, M. Claude Daoust, a démissionné en cours de mandat. M. Gilles Biron a été nommé par le Bureau pour le remplacer dans cette région.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 27 septembre 2007.

#### Réunions du Bureau

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, le Bureau de l'Ordre s'est réuni à cinq reprises en séance régulière. Le Bureau a aussi tenu une réunion extraordinaire. Les travaux du Bureau ont donné lieu à de nombreuses résolutions dont les principales sont regroupées ici sous trois chefs, à savoir la protection du public, le développement de la profession et le fonctionnement administratif de l'Ordre.

### LA PROTECTION DU PUBLIC

#### Règlementation

Les membres du Bureau ont traité, à chacune des réunions tenues au cours de l'exercice financier 2007-2008, du dossier de la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et relations humaines. Ils ont établi les orientations politiques et les positions stratégiques à adopter pour mener à terme le dossier du projet de loi n° 50.

#### Comité de la formation

Le Bureau a accordé un agrément aux programmes universitaires suivants :

- Université McGill – Counselling Psychology
- Université McGill – School and Applied Child Psychology
- Université McGill – Clinical Psychology
- UQÀM – Ph. D./Psy. D. en psychologie
- UQÀM – Psy. D. en psychologie
- Laval – D. Psy en psychologie
- Laval – Ph. D. r./i en psychologie (orientation clinique)
- Laval – Ph. D. r./i en psychologie (orientation communautaire)

#### Dossiers disciplinaires

Le Bureau a assuré les suivis des recommandations du comité de discipline d'imposer, à certains psychologues reconnus coupables de fautes déontologiques, un stage de perfectionnement ou de suivre un cours de déontologie ou les deux à la fois.

Le Bureau a procédé à la nomination de syndics ad hoc et d'experts pour le compte du bureau du syndic.

#### Études d'équivalence

Le Bureau a nommé trois psychologues pour agir à titre de membres du nouveau comité de révision des décisions d'équivalence. Ce comité a été créé par le Bureau en vertu des dispositions du nouveau Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychologues du Québec, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2007.

### LE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

#### Documents cadres destinés aux membres de l'Ordre

Les membres du Bureau ont étudié et adopté les documents suivants :

- Guide interprétatif du code de déontologie des psychologues
- Guide explicatif concernant la tenue de dossiers (mise à jour)
- Cadre de pratique des psychologues en milieu scolaire

#### Inspection professionnelle

Le Bureau a entériné la programmation annuelle de l'inspection professionnelle.

### LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Tout au long de l'année, le Bureau a pris position sur des questions reliées au fonctionnement de l'Ordre dans son ensemble. En particulier, les questions suivantes ont fait l'objet de résolutions formelles :

- Délégation de certains pouvoirs au comité administratif
- Adoption des prévisions budgétaires et étude des états financiers
- Préparation de l'ordre du jour et détermination de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres

- Recommandation à l'assemblée générale de la nomination des vérificateurs comptables
- Nomination et renouvellement de mandats pour les comités suivants :
  - Comité d'inspection professionnelle
  - Inspecteurs-enquêteurs de l'inspection professionnelle
  - Comité de formation continue
  - Comité de vérification
  - Comité de révision
  - Comité des communications
  - Comité des prix
  - Comité du congrès 2008
- Création d'un comité de la rémunération dont le mandat est de faire des recommandations sur les politiques de rémunération de l'Ordre
- Majoration des montants attribués dans le cadre de la *Politique de développement des activités régionales*
- Création d'un poste de responsable de la formation. Le titulaire de ce poste sera appelé à travailler aux dossiers de la formation initiale (comité de la formation) et de la formation continue (comité de la formation continue)

## LE COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif est composé de la présidente, de la vice-présidente, de deux administrateurs élus et d'un administrateur représentant le public. Les membres du comité administratif sont élus annuellement par et parmi les membres du Bureau. En plus de veiller aux affaires courantes de l'Ordre, le comité administratif exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par résolution du Bureau.

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, le comité administratif a tenu dix réunions régulières. De manière habituelle, lors de la plupart de ces réunions, les membres du comité ont approuvé la liste des candidats admis par le secrétariat général, procédé à l'étude des recommandations du comité d'équivalence, traité les recommandations du comité des organismes accréditeurs en médiation familiale, préparé l'ordre du jour des réunions du Bureau et formulé des recommandations à être soumises lors de ces réunions.

De nombreux dossiers reliés au fonctionnement de l'Ordre et de sa permanence ont été traités par le comité administratif, et en particulier les suivants :

### Recommandations au Bureau

- Création d'un comité de la rémunération
- Création d'un comité de révision des décisions d'équivalence
- Nominations aux différents comités de l'Ordre
- Adoption du document intitulé *Cadre de pratique pour les psychologues exerçant en milieu scolaire*
- Adoption du document intitulé *Guide interprétatif du code de déontologie des psychologues*
- Adoption du document intitulé *Guide explicatif concernant la tenue de dossiers (mise à jour)*

- Adoption du document intitulé *Lignes directrices pour l'évaluation du retard mental*
- Agréments des programmes universitaires
- Nomination des maîtres de stages dans les dossiers disciplinaires
- Imposition d'examens médicaux. Le Bureau a délégué au comité administratif les pouvoirs liés aux dispositions qui permettent d'imposer un examen médical à un psychologue lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que son état de santé est incompatible avec l'exercice de la profession. Le comité administratif a étudié les rapports d'examen et formulé des recommandations dans un dossier
- Participation au suivi du dossier de l'évolution des effectifs dans le secteur de la psychologie. L'Ordre a procédé, de concert avec l'Office des professions, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS) et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), à la mise à jour des données de la prévision de la main-d'œuvre
- Préparation d'une demande de subvention présentée au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) afin de mettre sur pied un programme de formation pour les candidats à l'équivalence, en partenariat avec l'Université de Sherbrooke. Ce projet a pour objectif de faciliter l'accès à la formation d'appoint pour les personnes immigrantes

### Les affaires courantes et affaires administratives

- Études des prévisions budgétaires et des états financiers et formulation de recommandations au Bureau
- Autorisation d'exercer l'option d'agrandissement (prévue au bail) du siège social de l'Ordre
- Renouvellement du contrat d'assurance des administrateurs et dirigeants
- Autorisation d'un budget pour effectuer une mise à jour et des modifications au système d'inscription en ligne au tableau des membres
- Autorisation d'un budget pour effectuer une mise à jour du site Internet de l'Ordre
- Renouvellement de l'entente contractuelle pour le régime d'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre
- Allocation de ressources budgétaires pour les activités régionales parrainées par les membres du Bureau





M<sup>e</sup> ÉDITH LORQUET,  
CONSEILLÈRE JURIDIQUE

## Les affaires juridiques et les affaires externes

### MODERNISATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN SANTÉ MENTALE ET EN RELATIONS HUMAINES

#### DÉPÔT DU PROJET DE LOI N° 50

C'est le 13 novembre 2007 qu'était déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 50 intitulé Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Cette importante pièce législative vise six ordres professionnels qui regroupent huit professions et plus de cent mille professionnels œuvrant dans un secteur névralgique sur le plan de la protection du public. Rappelons que ce projet de loi donne suite aux recommandations contenues dans le rapport Trudeau.

**Le projet de loi n° 50 : une nouvelle définition des champs d'exercice, des activités réservées et l'encadrement de la psychothérapie.**

#### CHAMPS D'EXERCICE

Le projet de loi prévoit une nouvelle définition des champs d'exercice pour la profession de psychologue, de travailleur social, de thérapeute conjugal et familial, de conseiller d'orientation et de psychoéducateur. En ce qui concerne la profession de médecin, d'infirmière et d'ergothérapeute, dont les champs d'exercice ont déjà fait l'objet d'une mise à jour lors de l'adoption du projet de loi n° 90 en juin 2002, le projet de loi les maintient. En lien direct avec le cadre conceptuel consacré par le projet de loi n° 90, chaque profession a donc un champ d'exercice non exclusif, définissant la marque distinctive de la profession, sa finalité et l'essentiel de sa pratique (le noyau dur). Le champ d'exercice de la psychologie proposé dans le projet de loi n° 50 est conforme à celui contenu au rapport Trudeau.

#### LES ACTIVITÉS RÉSERVÉES

Le projet de loi établit pour les membres des ordres professionnels une réserve d'activités à risque de préjudice. Les activités réservées aux psychologues par le projet de loi n° 50 en partage ou en exclusivité sont :

- a) évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité;
- b) évaluer les troubles mentaux;
- c) évaluer les troubles neuropsychologiques, lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94;

- d) évaluer un adolescent dans le cadre d'une décision du tribunal en application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- e) évaluer une personne en matière de garde d'enfants et de droits d'accès;
- f) évaluer une personne qui veut adopter un enfant;
- g) évaluer un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3);
- h) évaluer un enfant qui n'est pas encore admissible à l'éducation préscolaire et qui présente des indices de retard de développement dans le but de déterminer des services de réadaptation et d'adaptation répondant à ses besoins;
- i) décider de l'utilisation des mesures de contention ou d'isolement dans le cadre de l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris;

#### LA PSYCHOTHÉRAPIE

Tout ce qui avait été annoncé lors de la tournée est confirmé. La définition de ce qu'est la psychothérapie est maintenue. L'activité de psychothérapie est d'emblée réservée aux médecins et aux psychologues qui n'auront pas à utiliser le titre de psychothérapeute. Pour exercer la psychothérapie, les autres professionnels (conseiller d'orientation, ergothérapeute, infirmière, thérapeute conjugal et familial et travailleur social) devront être membres de leur ordre, posséder un diplôme universitaire de maîtrise dans le secteur de la santé mentale et des relations humaines et avoir acquis les connaissances et les compétences requises établies dans le rapport Trudeau. Le titre de psychothérapeute devra obligatoirement être associé au titre initial et le suivre (infirmière, psychothérapeute).

En ce qui concerne la gestion du permis de psychothérapeute, des deux scénarios proposés dans le rapport Trudeau, celui de la gestion du permis par l'Ordre des psychologues du Québec a été retenu. Cela implique que l'Ordre délivre, suspend et révoque le permis, contribue à la qualité de la pratique de la psychothérapie par le biais de la collaboration d'experts psychologues en soutien aux mécanismes d'inspection et de discipline des autres ordres, accrédite les superviseurs et les formateurs, contrôle la pratique illégale et accueille, pendant la période prévue à cette fin, les psychothérapeutes compétents non admissibles à un ordre professionnel.

## LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Malgré tous les efforts déployés par les six ordres visés pour que le projet de loi soit adopté avant Noël, les nombreuses critiques, voire les oppositions à l'égard du projet font que le ministre responsable, M. Jacques Dupuis, n'avait, à toutes fins utiles, aucune chance de le faire adopter sans entendre les ordres, les groupes et les syndicats en commission parlementaire.

Les 4, 5, 6 et 12 mars derniers, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec a donc tenu des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi n° 50. À cette fin, elle a entendu plus d'une vingtaine d'organisations (des ordres professionnels, dont l'Ordre des psychologues du Québec, des syndicats, des associations, des coalitions, des regroupements ainsi que des fédérations).

## ÉMERGENCE D'UN CONSENSUS

Un consensus s'est vraiment dégagé au cours de cette importante consultation et il concerne l'encadrement de la psychothérapie tel que prévu par le projet de loi n° 50. Tous les groupes entendus au cours de ces consultations ainsi que les parlementaires présents, représentant le gouvernement au pouvoir (Parti libéral), la première opposition officielle (Action démocratique du Québec) ainsi que la deuxième (Parti québécois), ont appuyé la solution législative proposée. Les travaux des quinze dernières années, surtout ceux ayant conduit au rapport Trudeau, et l'important consensus obtenu entre les six ordres professionnels visés porteront enfin leurs fruits.

## PROCHAINES ÉTAPES

Tout d'abord, à la lumière de certains commentaires entendus au cours de la Commission parlementaire, le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Jacques Dupuis, s'est engagé formellement à proposer des amendements législatifs afin de bonifier certains aspects du projet de loi. Rappelons que le projet de loi n° 50 ne vise pas seulement à encadrer la psychothérapie, il prévoit également la réserve d'activités professionnelles dans les secteurs du travail social et de la psychoéducation et c'est au sujet de celles-ci que les principales oppositions se sont manifestées. Ces amendements seront déposés et discutés lors de l'étude détaillée du projet de loi qui aura lieu devant les membres de la même Commission.

Par ailleurs, l'Ordre et les autres ordres concernés se sont engagés à participer, en collaboration avec l'Office des professions, à l'élaboration d'un guide explicatif. C'est dans le cadre de ces travaux, et non dans un projet de loi, que l'interface entre les ordres professionnels sera discutée. Un tel guide permettra aux professionnels et aux gestionnaires d'avoir des réponses concrètes aux questions qui surviendraient dans l'application d'un nouveau cadre législatif en lien avec la réalité de leur milieu.

## CODE DE DÉONTOLOGIE

Le code de déontologie des psychologues a été adopté par le Bureau en septembre 2005. Par la suite, et conformément au Code des professions, il a été transmis à l'Office des professions pour publication dans la *Gazette officielle du Québec*. En février 2006, après analyse des commentaires reçus, l'Office l'a adopté. Il a ensuite fait l'objet d'analyses de la part de différentes instances gouvernementales et c'est dans le cadre de celles-ci qu'un problème juridique a fait surface, puisqu'un des articles du code, bien que conforme au Code des professions, ne respecte pas intégralement, en matière d'accessibilité, les obligations prévues à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Au moment d'écrire ces lignes, la question est pour ainsi dire réglée.

Ce contretemps n'a pas empêché l'Ordre de poursuivre les travaux de rédaction du guide explicatif qui accompagnera le code de déontologie lorsqu'il sera transmis aux membres. À cet effet, l'Ordre a prévu un délai de trois mois entre le moment où le code sera publié à la *Gazette officielle du Québec* et son entrée en vigueur, ce qui permettra aux psychologues de prendre connaissance du nouveau code, du guide explicatif et de s'adresser à l'Ordre, le cas échéant, pour de plus amples explications.

## Le bureau du syndic



DENYS DUPUIS,  
SYNDIC

**A**u sein de l'Ordre des psychologues du Québec, le bureau du syndic poursuit la mission de protection du public notamment par la réalisation d'enquêtes auprès des psychologues, à la suite d'une information à l'effet qu'il y aurait eu une infraction de leur part. Outre les enquêtes, le syndic et les syndics adjoints offrent un service de consultation téléphonique et mènent des interventions, dans le but de solutionner des problèmes soulevés par des clients, concernant des services rendus par des psychologues, et ce, à la satisfaction des deux parties. Ce type d'interventions survient alors que les faits démontrent qu'à ce stade il n'y a pas lieu d'ouvrir une enquête et que la protection du public n'est pas menacée. De plus, le syndic et les syndics adjoints animent des conférences et des séances d'information sur l'éthique et la déontologie auprès des membres et d'étudiants au niveau du doctorat en psychologie. Finalement, le bureau du syndic a aussi le mandat d'enquêter dans les cas d'allégations d'usurpation du titre de psychologue.

### L'ÉQUIPE DU BUREAU DU SYNDIC

Le syndic, Denys Dupuis, quatre syndics adjoints, mesdames Louise Camirand-Duff, Suzanne Castonguay, Danielle Tétrault et monsieur Serge Tremblay, de même que quatre syndics ad hoc, ont été impliqués dans des enquêtes cette année. Dans ce dernier cas, il s'agit de mesdames Roxane Marois, Réjane Lambert, Hélène Huard et monsieur Michel Giroux. En outre, madame Danielle Tétrault, qui était en poste à titre de syndique adjointe à raison de 2,5 jours semaine, a quitté le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Elle n'a pas été remplacée durant l'année. L'équipe du bureau du syndic a été assistée de 13 experts pour la réalisation de 19 dossiers d'enquête. Madame Jocelyne Laurin apporte le support au plan du soutien administratif.

### LES DEMANDES REÇUES DU PUBLIC

Le tableau ci-dessous illustre la nature des demandes d'enquête reçues, dans les trois domaines suivants : la psychothérapie, l'expertise portant sur la garde et les autres interventions, soit en milieu scolaire, en milieu organisationnel, en médiation ou dans d'autres contextes d'expertise.

Il est intéressant de relever que le nombre de dossiers d'enquête reçus au cours des trois dernières années a varié, passant de 194 demandes d'enquête à 169. Par contre, il importe de relever que 45 interventions ont été réalisées au cours de l'année écoulée.

### LA NATURE DES DOSSIERS CONCLUS

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars dernier, 169 dossiers d'enquête ont été conclus, soit le même nombre que les demandes reçues. Il restait toutefois 57 dossiers d'enquête à traiter.

Notons que l'examen détaillé de la nature des 169 dossiers conclus au cours de l'année permet de réaliser ce qui suit : il y a eu un retrait de la demande d'enquête présentée par un client. De plus, 53 demandes n'ont pas été retenues. Il y a eu quatre conciliations d'honoraires, de même que 30 conciliations complétées en vertu de l'article 123.6 du Code des professions (N. B. : 5 autres projets amorcés n'ont pas pu être résolus par cette voie, malgré les efforts accomplis pour y arriver). Il faut mentionner que 49 demandes retenues ont fait l'objet de recommandations visant l'amélioration de la pratique. Il est apparu pertinent de référer 12 dossiers à l'inspection professionnelle. Finalement, 14 plaintes ont été déposées portant sur 20 dossiers d'enquête : une plainte résulte de la conclusion de deux dossiers d'enquête sur un même psychologue et une autre découle de quatre dossiers d'enquête.

Nature des 169 demandes d'enquête reçues en 2007-2008

	Psychothérapie	Expertises relatives à la garde d'enfants	Autres interventions : scolaire, médiation organisationnel et autres expertises
Bris de confidentialité	-	2	1
Honoraires	6	1	2
Conflit de rôles et conflit d'intérêts	6	1	2
Inconduite sexuelle	4	-	-
Problèmes de comportement	19	1	8
Évaluations non conformes	3	12	17
Tenue de dossiers	5	1	1
Déclarations publiques	-	-	1
Qualité des services, responsabilité	22	19	34
Relations professionnelles	-	-	-
Infractions diverses	-	-	1
<b>Total partiel</b>	<b>65</b>	<b>37</b>	<b>67</b>



## LES CONCILIATIONS ET LES PLAINTES DÉPOSÉES

L'approche mise de l'avant cherchant à concilier les dossiers d'enquête dans lesquels des manquements ont été constatés vise à intégrer deux dimensions autour de la notion de protection du public. D'une part, corriger les impacts découlant de l'intervention du psychologue qui comportait certains manquements. D'autre part, mettre de l'avant des mesures visant à éviter la répétition du problème.

À ce sujet, le tableau suivant illustre la nature des enjeux exposés dans le cadre des ententes réalisées.

### Expertise (3 dossiers)

Manquements	Mesures convenues
Rapport ou témoignage basé sur des informations professionnelles et scientifiques insuffisantes	Présentation d'excuses
Rapport d'expertise non conforme	Rapport amendé
Conflit de rôles et conflit d'intérêts	Cours sur l'éthique et le professionnalisme
Manque concernant le consentement	Référence à l'inspection professionnelle

### Psychothérapie (14 dossiers) et autres interventions (13 dossiers)

Manquements	Mesures convenues
Bris de confidentialité	Présentation d'excuses
Conflit de rôles et/ou conflits d'intérêts	Remboursement d'une partie des honoraires
Lacune en ce qui a trait au consentement	Remise d'un rapport amendé
Problème d'attitude ou de comportement	Cours sur l'éthique et le professionnalisme
Manque de diligence dans la remise d'un rapport ou non-conformité de celui-ci	Référence à l'inspection professionnelle
Intervention inappropriée/non respect des principes scientifiques	Engagement quant à l'amélioration de la pratique du psychologue

En ce qui concerne les plaintes qui ont été déposées, elles portent sur les sujets suivants.

### Points traités dans les plaintes déposées devant le comité de discipline en 2007-2008

Bris de confidentialité	1
Conflit de rôles et conflit d'intérêts	3
Inconduite sexuelle	2
Évaluation non conforme	5
Tenue de dossiers	4
Problèmes de comportement	4
Immixtion dans les affaires personnelles du client	1
Approche thérapeutique non conforme aux principes scientifiques	6

## LES ENQUÊTES ENTOURANT L'USURPATION DU TITRE DE PSYCHOLOGUE

Tous les dossiers précédents avaient été complétés au 31 mars 2007. Pour l'année 2007-2008, il y a eu 31 demandes de vérification, dont 3 toujours sous étude. Le tableau suivant résume la situation.

### État des 31 dossiers d'allégation à l'effet qu'une personne usurpe le titre de psychologue au 31 mars 2008

	Enquêtes complétées
Avis ou lettre exigeant des actions correctives	16
Mise en demeure formelle	1
Poursuite pénale	1
Demande non retenue à cause d'une absence de preuve	10
Enquête non complétée	3

## INFORMATION AUPRÈS DES MEMBRES ET DU PUBLIC

Le bureau du syndic répond par téléphone, tout au long de l'année, aux questionnements des psychologues dans tous les champs de pratique, qui se montrent préoccupés d'adopter la conduite la plus susceptible de respecter leurs obligations professionnelles.

En 2007-2008, 3530 appels provenaient des psychologues et 1436 autres du public : clients, avocats ou autres personnes intéressées.

Auprès des psychologues, les demandes d'information ou les consultations ont un caractère préventif. Il arrive fréquemment que certaines recherches soient nécessaires pour veiller à ce que l'information transmise réponde à la demande, tout en étant conforme au code de déontologie, au Code des professions et aux différentes lois qui balisent les services professionnels offerts.

Auprès du public, les membres du bureau du syndic sont appelés à donner des informations sur ce qui régit la conduite des psychologues. Il arrive également qu'un client demande des informations parce qu'il entend déposer une demande d'enquête.

Il arrive aussi que le bureau du syndic reçoive diverses demandes d'avis ou d'opinion, par courrier ou par courriel, provenant des membres, d'étudiants, d'organismes ou encore du public. Au moins 85 demandes d'information acheminées par courriel ont été traitées directement par ce moyen.

Ces demandes portent sur divers sujets et touchent directement la pratique de la profession de psychologue. L'approche privilégiée par le bureau du syndic consiste ici à se référer aux documents qui ont déjà été écrits par lui ou par la direction de la qualité, afin de permettre au demandeur de documenter sa réflexion sachant ce qui est conforme aux règles de l'art en psychologie.

Par ailleurs, le bureau du syndic a rédigé des fiches déontologiques pour la revue *Psychologie Québec*, au cours de l'année 2007-2008, incluant celle parue à l'été 2007 qui brossait un bilan des décisions disciplinaires rendues entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2007. Finalement, quatre chroniques déontologiques ont également fait l'objet d'une diffusion dans cette même revue.

## Les activités statutaires

### LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

#### Le secrétaire général

Stéphane Beaulieu

#### L'adjointe à l'admission

Élaine Dubreuil

#### Le comité d'équivalence

Judith Comeau, présidente  
André Normandeau, membre  
Isabelle Rouleau, membre

#### Le comité de révision des décisions d'équivalence

Manassé Bambonyé  
Nicole Chiasson  
Yvette Palardy

### LES ADMISSIONS

L'admission à l'Ordre des psychologues du Québec constitue le premier jalon de la protection du public. La délivrance du permis de pratique de la psychologie confère au titulaire le droit de porter le titre de psychologue et permet de fournir au public

l'assurance que le détenteur de ce titre a acquis les connaissances théoriques et pratiques requises pour l'exercice autonome de la profession par le biais de sa formation universitaire.

Conformément au Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, le comité administratif a autorisé le secrétaire général à procéder à l'admission, au cours de l'année 2007-2008, de 169 détenteurs de diplômes décernés par des universités québécoises.

### LES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE

Les demandes d'admission des candidats à la profession dont la formation a été acquise à l'extérieur du Québec ont été examinées par le comité d'équivalence. Par la suite, les recommandations du comité d'équivalence ont été soumises au comité administratif pour décision.

Au cours de l'année 2007-2008, le comité d'équivalence s'est réuni 6 fois afin d'étudier 67 nouveaux dossiers.

Le tableau suivant fait état des recommandations faites par le comité d'équivalence au cours de l'exercice financier 2007-2008 :

	Équivalence de diplôme hors Québec au Canada	Équivalence de diplôme hors Canada	Équivalence de formation au Canada	Équivalence de formation hors Canada
Candidats dont les diplômes ou la formation ont été reconnus équivalents	3	1	1	0
Candidats dont les diplômes ou la formation ont été reconnus équivalents, mais qui doivent toutefois se conformer au Règlement sur la condition et les modalités d'admission de l'OPQ et suivre le cours portant sur la déontologie	1	6	1	0
Candidats dont les diplômes ou la formation ont été reconnus partiellement équivalents et qui doivent suivre un programme de formation complémentaire (cours seulement) afin de se conformer aux exigences de l'Ordre	3	5	7	1
Candidats dont les diplômes ou la formation ont été reconnus partiellement équivalents et qui doivent suivre un programme de formation complémentaire (stages seulement) afin de se conformer aux exigences de l'Ordre	1	0	0	0
Candidats dont les diplômes ou la formation ont été reconnus partiellement équivalents et qui doivent suivre un programme de formation complémentaire (cours et stages) afin de se conformer aux exigences de l'Ordre	1	12	0	12
Candidats dont les diplômes ou la formation n'ont pu faire l'objet d'une équivalence (dossiers refusés)	0	7	4	1



### Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des équivalences

Le nouveau Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychologues du Québec est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2007. Ce nouveau règlement prévoit que le candidat à l'équivalence peut demander une révision de la décision de l'Ordre de ne pas reconnaître une équivalence (ou de la reconnaître en partie). À cette fin, le Bureau de l'Ordre a constitué un comité qui traitera les demandes de révision.

Au cours de l'année 2007-2008, l'Ordre a soumis une demande de soutien financier auprès du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) afin de développer un programme d'étude destiné aux candidats ayant acquis une formation à l'extérieur du Québec. Le 31 mars 2008, la ministre en poste, M<sup>e</sup> Yolande James, a confirmé qu'elle octroyait une subvention à l'Ordre pour l'implantation d'un programme, en partenariat avec l'Université de Sherbrooke (campus Longueuil). Cette mesure contribuera à faciliter l'accès, par la voie d'un guichet unique, à l'ensemble de la formation complémentaire requise pour remplir les exigences du règlement d'équivalence pour les personnes immigrantes.

L'Ordre a aussi entamé des travaux visant l'implantation d'une nouvelle réglementation de type « permis sur permis ». Une telle réglementation permettra de délivrer un permis de pratique aux détenteurs d'une autorisation légale d'exercer dans une province, un État ou un pays dont les normes d'admission sont équivalentes à celle du Québec et qui auront préalablement été évaluées par l'Ordre. Cette nouvelle réglementation devrait être implantée au cours de l'exercice financier 2008-2009.

### Quelques données intéressantes

Demandes d'étude d'équivalence reçues au cours de l'exercice financier 2007-2008 qui n'ont pas fait l'objet d'une décision parce qu'elles sont incomplètes : 7

Candidats ayant soumis une demande d'admission cette année et au cours des exercices financiers antérieurs et qui ont été admis, en 2007-2008, après avoir complété un programme complémentaire de formation : 43

Candidats ayant soumis une demande d'admission cette année et au cours des exercices financiers antérieurs et qui doivent terminer un programme complémentaire de cours afin d'être admis : 88

### L'Office québécois de la langue française

Permis temporaires délivrés	4
Demandes de renouvellement de permis	12
Demandes acceptées	4
Demandes refusées	8

### L'assurance responsabilité professionnelle

Nombre de psychologues qui souscrivent au régime d'assurance collective de la responsabilité professionnelle offert par l'Ordre : 4717

Nombre de psychologues assurés pour la responsabilité professionnelle via leur employeur (ex. : MSSS, MELS et secteur privé) : 2305

Tout psychologue qui exerce sa profession sur le territoire du Québec, à plein temps ou à temps partiel, doit adhérer au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre des psychologues du Québec, et ce, conformément au Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des psychologues du Québec. Ce programme offre une garantie de 1 million \$ par sinistre et de 3 millions \$ par période d'assurance.

## LE COMITÉ DE RÉVISION

### Les membres du comité de révision

Hélène-Marie Bélanger, psychologue  
 Danièle Cartier, psychologue  
 Anne Hamel, psychologue  
 Pierre Lamothe, psychologue  
 Johanne Langis, psychologue  
 Claude LaRochelle, psychologue  
 Danielle Boucher, représentante du public  
 Jean E. Boulais, représentant du public  
 Jeanne Grimard, représentante du public  
 Jean-Luc Henry, représentant du public  
 Stéphane Beaulieu, secrétaire

### Cadre réglementaire

Conformément aux dispositions de l'article 123.3 du Code des professions, le mandat du comité de révision consiste à donner, à toute personne qui le demande et qui a déjà réclamé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre devant le comité de discipline de l'Ordre. Ce comité siège en commission de trois personnes, dont l'une au moins représente le public.

### Bilan des activités pour l'exercice 2007-2008

Au cours de l'année 2007-2008, le comité de révision a reçu 19 nouvelles demandes d'avis dont deux n'ont pas été traitées, ces dernières devant être traitées au début de l'exercice financier suivant.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2007 et le 31 mars 2008, le comité de révision a tenu 19 séances et a rendu un avis dans 17 des 19 demandes reçues. Dans 13 de ces dossiers, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline. Le comité a également suggéré au syndic de transmettre trois dossiers à l'inspection professionnelle, et dans un dossier, il a suggéré au syndic de compléter son enquête. Il y a eu deux demandes d'avis présentées hors délai.



## COMITÉ DE DISCIPLINE

Le comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions et est saisi de toute plainte formulée contre un psychologue pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements de l'Ordre, dont le code de déontologie.

### La permanence au cours de l'exercice 2007-2008

M<sup>e</sup> Édith Lorquet, secrétaire du comité de discipline  
Cindy Décarie, adjointe à la discipline

### Les membres ayant siégé au cours de l'exercice 2007-2008

Le président M<sup>e</sup> Pierre Linteau

### Les psychologues

Hélène Asselin-Giguère	Josette Giroux
Quinto Banorri	Roger Picard
Michel Bédard	Bernard Poulin
Jean-Marie Boisvert	Madeleine Quintal
Marie Chabot	Liliane Spector
Richard Cloutier	Jocelyne Taillon
André Deschambault	Micheline Van Bunnan
Louise Durocher	Elizabeth Wentser-Leporé

### Les séances du comité de discipline

Nombre d'audiences du comité	22
Nombre de conférences de gestion	23

### Plaintes dont l'audience sur culpabilité est complétée par le comité

Nature de la plainte	Nombre	
	portée(s) par le syndic ou le syndic adjoint	portée(s) par toute autre personne
Bris de confidentialité	0	1
Conflit de rôles et conflit d'intérêts	9	3
Inconduite sexuelle	5	0
Évaluation non conforme	8	0
Tenue de dossiers	4	0
Comportement inadéquat	1	0
Approche thérapeutique non conforme aux principes scientifiques	2	0
Lacune relativement au consentement	0	1

### Décisions rendues du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé (plainte portée par le syndic)	1
Acquittant l'intimé (plainte portée par un plaignant privé)	4

Déclarant l'intimé coupable	4
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	8
Imposant une sanction	2

### Décisions interlocutoires rendues du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008

Rejetant la requête en arrêt des procédures	1
Rejetant la requête en irrecevabilité	1
Autorisant la requête en radiation provisoire et/ou limitation provisoire (art. 130 et 133 CP)	2

### Sanctions imposées du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008

Amende de 600 \$	7
Amende de plus de 600 \$	6
Réprimande	6
Radiation temporaire	4
Révocation de permis	1
Limitation provisoire du droit d'exercer la psychothérapie	2
Recommandation au Bureau (art. 160 CP)	8
Recommandation au Bureau pour remboursement	1

### Recommandations du comité au Bureau et décisions du Bureau relatives à ces recommandations

Nature de la plainte	Nombre	
	Recommandations du comité au Bureau	Décisions du Bureau relatives aux recommandations du comité
Supervision	5	5
Suivre et réussir le cours de déontologie offert par l'Ordre	3	3
Remboursement au client	1	1

Nombre de décisions du comité rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré 21

Nombre de décisions du comité rendues au-delà des 90 jours de la prise en délibéré 2

### Tribunal des professions

Décision sur la culpabilité ou sur la sanction portée en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	3
Décisions rendues par le Tribunal des professions	4

**Évolution des dossiers du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008**

Dossiers ouverts pendant l'année	18
Dossiers fermés pendant l'année	17
Dossiers actifs au 31 mars 2008	26

**LE COMITÉ DE LA FORMATION****Les membres du comité de la formation**

Pierre Ritchie, représentant de l'OPQ et président du comité (jusqu'au 24 septembre 2007)

Paul Veilleux, représentant de l'OPQ et président du comité (du 4 octobre 2007 au 24 janvier 2008)

Marie-Josée Lemieux, représentante de l'OPQ (présidente intérimaire depuis le 13 mars 2008)

René Marineau, représentant de la CREPUQ

Francine Cyr, représentante de la CREPUQ

Catherine Hamel, représentante du ministère de l'Éducation  
Stéphane Beaulieu, secrétaire général de l'OPQ

**Mandat du comité**

Le comité de la formation des psychologues a été créé formellement à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement sur la formation des psychologues en septembre 1997. Il est composé de deux représentants de l'Ordre, dont l'un est nommé président du comité, de deux personnes nommées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et d'un représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le comité de la formation est un comité consultatif qui a comme principal mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation initiale des psychologues. Le comité conseille le Bureau de l'Ordre sur la formation aux compétences professionnelles préparatoire à l'exercice de la profession. Pour ce faire, le comité a comme principale tâche d'évaluer, à la lumière des critères du Manuel d'agrément adopté par le Bureau de l'Ordre, les objectifs des programmes de psychologie dispensés par les établissements universitaires du Québec.

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, les membres du comité de la formation ont tenu 10 réunions. Voici en résumé un bilan de leurs travaux.

**Agrément des programmes universitaires**

Les universités suivantes ont été visitées par le comité de la formation au cours de l'exercice 2007-2008 :

Université McGill  
Programme Clinical Psychology

Université du Québec à Montréal  
Programme de Ph.D./Psy.D. en psychologie  
Programme de Psy.D. en psychologie

Université de Montréal  
Programme de Ph.D. r/i option clinique  
Programme de Ph.D. r/i option neuropsychologie clinique  
Programme de Ph.D. r/i option travail et des organisations  
Programme de D.Psy. option psychologie clinique

**Recommandations au Bureau de l'Ordre**

Le comité a préparé, à l'intention du Bureau de l'Ordre, des recommandations aux fins de l'agrément des programmes suivants :

Université McGill  
Counselling Psychology (2 ans)  
School and Applied Child Psychology (5 ans)  
Clinical Psychology (5 ans)

Université du Québec à Montréal  
Ph.D./Psy.D. (combiné) en psychologie (2 ans)  
Psy.D. en psychologie (2 ans)

Université Laval  
D.Psy. en psychologie (2 ans)  
Ph.D. r/i en psychologie (orientation clinique) (5 ans)  
Ph.D. r/i en psychologie (orientation communautaire) (2 ans)

**Recommandations au comité administratif de l'Ordre**

Le comité a aussi formulé des recommandations à l'intention du comité administratif de l'Ordre relativement aux suivis des dossiers d'agrément en cours (rapports annuels) :

Université McGill  
Counselling Psychology  
School and Applied Child Psychology

Université Laval  
D.Psy. en psychologie  
Ph.D. r/i en psychologie (orientation clinique)  
Ph.D. r/i en psychologie (orientation communautaire)

**Réunion des directeurs de département**

La présidente de l'Ordre, Mme Rose-Marie Charest, accompagnée du comité de la formation, a rencontré les directeurs de département, les responsables de programmes et les responsables de la formation pratique le 24 septembre 2007 au siège social de l'Ordre. Les sujets de discussion ont porté notamment sur le nouveau règlement sur les diplômes donnant accès au permis de l'Ordre; les critères d'admission aux études doctorales (42 crédits de base); la durée de la formation et le nombre de places dans les programmes; le Manuel d'agrément et la formation pratique.

# La qualité et le développement de la pratique



PIERRE DESJARDINS,  
DIRECTEUR DE LA QUALITÉ ET DU  
DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

## LES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Il est important de noter que le bilan qui suit ne recouvre pas l'ensemble des activités menées par l'Ordre en ce qui concerne les affaires professionnelles. Ce sont les engagements de la Direction de la qualité et du développement de la pratique qui sont ici présentés.

## QUELQUES GRANDS AXES DE TRAVAIL

### Cadre de pratique pour les psychologues scolaires

Production et publication du *Cadre de pratique des psychologues exerçant en milieu scolaire*.

### Évaluation du retard mental

Production et publication des *Lignes directrices pour l'évaluation du retard mental*.

### Plan d'action en santé mentale 2005-2010

Participation aux journées bisannuelles de santé mentale organisées par la Direction de la santé mentale du MSSS; ces journées visent à soutenir l'actualisation du plan d'action en santé mentale.

### Santé Canada : procréation assistée

Participation à l'élaboration d'un avis de l'Ordre remis au Bureau de la mise en œuvre de la législation sur la procréation assistée, Santé Canada. L'avis portait sur un document intitulé *Services de counseling en vertu de la Loi sur la procréation assistée*.

### Code de sécurité routière

Participation à l'élaboration d'un avis présenté par l'Ordre à la SAAQ dans le cadre de la révision du Règlement sur les conditions d'accès à la conduite d'un véhicule routier relatives à la santé des conducteurs.

### Représentation de l'Ordre auprès d'instances extérieures

Participation de l'Ordre à différents comités, conseils ou autres. Parmi ceux-ci :

- Comité clinique info-social;
- Comité d'experts en santé mentale, Direction de la santé mentale, MSSS;
- Comité d'accompagnement scientifique pour l'élaboration du volet prénatal du guide 2008 *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans*;
- Comité ministériel d'orientation et de suivi info santé/info social;
- Comité consultatif permanent du Secrétariat à l'adoption internationale;
- Conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément;
- Forum de la formation continue au CIQ;
- Forum de l'inspection professionnelle au CIQ.

## L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Un comité d'inspection professionnelle (CIP) est constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions. Il voit à la réalisation du mandat de l'Ordre de surveiller l'exercice de la profession. Le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des psychologues du Québec encadre les activités du comité.

### Les membres du CIP

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
--	---

M. Michel Roy, président, psychologue  
M<sup>me</sup> Dominique Malenfant, présidente substitut, psychologue  
M<sup>me</sup> Solange De Garie, psychologue  
M. Michel Dyotte, psychologue (depuis octobre 2007)  
M. Hans Fleury, psychologue  
M<sup>me</sup> Marcelle Farahian, secrétaire du CIP, psychologue

### Les inspecteurs ayant fait des visites de vérification générale en 2007-2008

Michelle Arcand	Jean Audet
Daniel Auger-Descarreaux	Louise Baril
Bernard Beaudry	Jean-Louis Boulanger
Danièle Cartier	Francine Castilloux
Charles Châteauneuf	Marie-Françoise Côté
Rosaire Daigneault	Gislaine Desmarais
Michel Dyotte	Hans Fleury
Richard Gagné	Régis Gagnon
Louise Grenier	Michel Hivon
Nathan Kuperstok	Robert Loveless
Dominique Malenfant	Gilles Morel
Hélène C. Richard	Chantal Richer
Michel Roy	Marie Salib
Richard Soucy	

### Les inspecteurs ayant réalisé des enquêtes particulières en 2007-2008

Danièle Cartier	Marie-Françoise Côté
Michel Dyotte	Hans Fleury
Michel Hivon	Dominique Malenfant
Hélène Richard	Chantal Richer
Michel Roy	

### L'effectif à l'inspection professionnelle

Au cours de cette année, à la suite d'une restructuration, le nombre d'inspecteurs a été réduit à 17. Parmi ceux-ci, trois nouveaux.

Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	10
---	----

### Réunions du CIP

Au cours de l'année 2007-2008, le CIP a tenu 10 réunions régulières et une journée d'audition. Cette dernière a fait suite à la demande d'un membre faisant l'objet d'une enquête, qui se prévalait de son droit de se faire entendre, alors que le CIP se proposait de recommander au Bureau de l'Ordre l'imposition d'une activité de perfectionnement avec limitation partielle de son exercice professionnel, ceci en vertu de l'article 113 du Code des professions.

### Programme de surveillance générale de la profession

Voici le détail du programme de surveillance tel qu'établi par le Bureau pour 2007-2008.

Procéder à la vérification générale des psychologues :

- non encore inspectés alors qu'ils ont plus de 20 ans de pratique;
- offrant des services d'expertise psycholégale;
- choisis au hasard parmi l'ensemble des membres.

Répondre aux demandes :

- des instances de l'Ordre, soit du bureau du syndic et du secrétariat général (réinscription, suivi après l'imposition d'un cours ou d'un stage, etc.);
- du public (signalements).

Redémarrer le processus d'inspection de tous les psychologues dont l'exemption à un programme annuel antérieur d'inspection arrivée à échéance.

### Travail complété en 2007-2008

L'application de ce programme a permis, cette année, l'analyse de 476 dossiers.

#### Les vérifications 2007-2008

Membres visités	351
Questionnaires transmis aux membres	476
Questionnaires retournés au CIP	353
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	351
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un questionnaire	0

#### Les enquêtes 2007-2008

Membres ayant fait l'objet d'une enquête	22
Rapports d'enquête dressés	22

#### Les recommandations du comité d'inspection professionnelle au Bureau d'obliger un membre à compléter avec succès en 2007-2008

Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

#### Les décisions du Bureau 2007-2008

Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

#### Le nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'articles 112 du Code des professions)

2

Il faut noter que 116 psychologues ciblés en fonction du programme annuel ont été exemptés du processus d'inspection compte tenu de leur situation particulière. Ceux-ci doivent aviser le CIP si la situation motivant l'exemption se modifie, puisqu'ils demeurent inscrits au processus malgré qu'ils en aient été soustraits cette année.

Le comité d'inspection professionnelle n'a fait aucune recommandation au Bureau sur l'obligation d'un membre de compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou même de l'obliger aux deux à la fois.

Au cours de l'exercice, le Bureau n'a pas eu à rendre de décision concernant des recommandations émises au cours de l'année par le comité d'inspection professionnelle.



### Exemptions du processus d'inspection professionnelle 2007-2008

Motif d'exemption	Nombre
Congé de maladie	9
Congé parental	6
Congé sans solde	5
Études (remise de thèse)	5
Hors Québec	3
Aucune clientèle	7
Absence de pratique à titre de psychologue	77
Retrait du tableau des membres	4
<b>Total</b>	<b>116</b>

### Répartition des dossiers analysés par secteur de travail

Le tableau qui suit répartit les dossiers analysés en fonction des milieux de pratique des psychologues.

### Répartition des dossiers analysés par secteur de travail

Pratique privée	239
Établissements de santé et services sociaux	106
Établissements du milieu scolaire	56
Cégep – Collège – Université	32
Compagnie, entreprise, milieu organisationnel	9
Cabinet-conseil, gestion ressources humaines	5
Fonction publique fédérale et provinciale	21
Organismes sans but lucratif	8
<b>Total</b>	<b>476</b>

### Démarches découlant des visites de vérification générale ou d'enquête particulière : synthèse des recommandations

En majorité, les psychologues inspectés ont fait preuve d'une pratique professionnelle conforme aux normes généralement reconnues par l'Ordre. Dans certains cas, des suivis ont été nécessaires pour favoriser l'amélioration de la pratique des psychologues visités. Des suivis ont également été faits pour l'obtention d'informations complémentaires (6), alors que le processus a nécessité la mise à jour du profil du psychologue dans le fichier des membres de l'OPQ en 10 occasions.

### Démarches découlant de la vérification ou de l'enquête

Suivis	61
Visites de relance	9
Supervisions avec transmission de rapports de supervision au CIP	2
<b>Total</b>	<b>72</b>

Dans l'ensemble, les psychologues rencontrés ont fait l'objet de recommandations touchant :

- la tenue de dossiers (31);
- l'élaboration d'un plan d'activités de formation continue (25);
- le consentement éclairé (9);
- la confidentialité (6);
- la recherche d'un superviseur (4);
- l'affichage des documents à mettre à la disposition du public (4);
- l'aménagement du cabinet de consultation (3);
- l'inscription à un cours de déontologie (1).

### Demandes adressées au CIP

Le tableau suivant dénombre et répartit les demandes adressées au CIP.

### Demandes adressées au CIP

Signalements du syndic	22
Signalements du public	1
Signalements du Bureau	2
<b>Total</b>	<b>25</b>

### Améliorations

Il faut souligner l'apport d'améliorations au secteur de l'inspection professionnelle en lien avec le plan d'action annuel :

Une réduction du nombre d'inspecteurs a permis d'améliorer la qualité et la cohérence du processus d'inspection professionnelle :

- plus grande exposition des inspecteurs à différents types d'intervention (vérifications régulières, enquêtes particulières, visites de relance);
- meilleur encadrement de l'effectif par un suivi plus rigoureux;
- formation plus personnalisée telle que le parrainage et le *coaching* des inspecteurs par le biais d'un jumelage de chacun d'entre eux avec un membre du CIP.

La réunion annuelle des inspecteurs a permis à ceux-ci d'échanger avec les différentes instances de l'Ordre en vue d'un meilleur alignement sur ses orientations et d'une transmission d'information pertinente à l'exercice de leur fonction. Les inspecteurs ont également bénéficié d'une formation ciblée sur des enjeux stratégiques, tels que les aspects juridiques de l'inspection.

Le développement d'outils, à savoir la mise à jour du cartable de l'inspecteur et l'élaboration du processus de l'inspection professionnelle, a favorisé un meilleur soutien à la pratique des inspecteurs et une plus grande harmonisation des façons de faire.

#### Questionnaires « postvérification »

150 psychologues ont complété le questionnaire « postvérification ». L'analyse des résultats révèle un taux de satisfaction générale très élevé chez les répondants. Les commentaires sont très majoritairement positifs, les éléments qui suivent ressortant particulièrement :

- impacts positifs de la visite notamment sur la tenue de dossiers;
- appréciation du climat constructif de la rencontre, favorisant la discussion et l'échange sur la pratique professionnelle;
- appréciation de la sensibilité des inspecteurs aux préoccupations et aux besoins du membre inspecté, de leur empathie, de même que de leur rigueur et vigilance;
- reconnaissance de la compétence des inspecteurs à évaluer la pratique professionnelle du membre inspecté malgré les différences qui existent entre les modèles théoriques et les champs de pratique des psychologues;
- appréciation de la capacité des inspecteurs à fournir les informations requises.

Les quelques commentaires négatifs reçus concernent surtout le fait que l'inspecteur ne provient pas toujours du même champ de pratique que le membre inspecté, que le questionnaire d'autoévaluation ne reflète pas la pratique du psychologue inspecté ou que l'inspection survient tard dans la carrière du psychologue, la majorité considérant que l'inspection professionnelle devrait avoir lieu en début de carrière (soit entre un à cinq ans après l'admission à l'Ordre).

#### Communications

Le CIP et la secrétaire du CIP ont répondu à plusieurs demandes.

#### À l'interne :

- contacts réguliers avec le syndicat concernant les signalements et les références;
- collaboration aux fiches déontologiques et à certaines chroniques du syndicat et du directeur de la qualité et du développement de la pratique publiées dans *Psychologie Québec*;
- collaboration à la production de documents cadres de l'Ordre.

- participation au comité de formation continue et à l'élaboration d'un sondage portant sur les besoins de formation continue des membres;
- participation au comité de communication de l'Ordre;
- participation au comité du Congrès de l'Ordre.

#### À l'externe :

- réponse à plusieurs demandes d'information provenant de psychologues, du public et de représentants d'autres ordres professionnels;
- participation au 2<sup>e</sup> Colloque des dirigeants des ordres professionnels organisé sous les auspices du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- participation à la journée de l'inspection professionnelle organisée par le CIQ;
- participation à un déjeuner-conférence sur la surveillance de l'exercice de la profession;
- participation au 7<sup>e</sup> Congrès international de l'ISAPP *De l'adolescent à l'adulte*.

## LA FORMATION CONTINUE

L'Ordre des psychologues du Québec ne dispose pas actuellement d'un règlement de formation continue obligatoire. Toutefois, il s'est doté d'un comité de formation continue (CFC) dans le but notamment d'orienter ses politiques en la matière et de proposer aux membres des activités les soutenant dans l'exercice de leur profession.

#### Le comité de formation continue

Les membres du CFC sont :

- Martin Drapeau, président, psychologue
- Diane Marcoux, psychologue
- Pascale Lemaire, psychologue
- Catherine Samson, psychologue
- Paul C. Veilleux, psychologue

#### Calendrier des rencontres

En 2007-2008, le CFC s'est réuni de façon formelle à deux reprises, soit le 18 mai et le 2 novembre 2007. Outre ces rencontres formelles, les membres du CFC ont été mis à contribution par la voie d'échanges de courriels.

#### Sondage sur les besoins de formation continue

Essentiellement, le CFC s'est penché cette année sur le sondage mené par l'Ordre sur les besoins de formation continue. Le rapport final devrait pouvoir être présenté au début de 2008-2009.

### Activités de formation continue

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions.

Les activités de formation continue offertes par l'Ordre sont facultatives. Elles ne sont pas toutefois le résultat de résolutions du Bureau de l'Ordre comme le prévoit le paragraphe j du premier alinéa de l'article 86 du Code des professions. La Direction des communications, la Direction de la qualité et du développement de la pratique et le secrétariat général collaborent à la mise sur pied de ces activités. Celles-ci sont en lien avec les besoins de formation continue identifiés notamment par le CFC. Les membres de l'Ordre sont donc invités à y participer, ce qui peut leur permettre de répondre aux obligations déontologiques en matière de formation continue.

### Expertise en matière de garde d'enfant et des droits d'accès

Lieu	Date	Nombre d'heures	Nombre de participants
Québec	2007/05/25	7	21

### L'interprétation et l'utilisation des données probantes en psychothérapie

Lieu	Date	Nombre d'heures	Nombre de participants
Montréal	2007/09/27	7	65

### Les psychologues et les médias

Lieu	Date	Nombre d'heures	Nombre de participants
Montréal	2007/09/27	7	10

En ce qui concerne le cours *Déontologie et professionnalisme*, l'Ordre s'assure de l'offrir de façon récurrente afin de :

- permettre aux candidats qui demandent l'admission à l'Ordre par la voie des équivalences de répondre à l'obligation de compléter un cours de déontologie;
- accueillir les psychologues
  - désireux de mettre à jour leurs connaissances sur le plan déontologique
  - qui donnent suite à une suggestion, recommandation ou entente convenue avec le CIP, le bureau du syndic ou le comité de discipline.

### Déontologie et professionnalisme

Lieux	Dates	Nombre d'heures	Participants
Trois-Rivières	2007/04/27 et 2007/05/25	14	12
Montréal	2007/05/01 et 2007/06/08	14	18
Montréal	2007/08/17 et 2007/09/14	14	15
Québec	2007/09/17 et 2007/10/15	14	8
Montréal	2007/09/28 et 2007/10/26	14	10
Montréal	2007/11/09 et 2007/12/07	14	15
Montréal	2008/03/07 (et 2008/04/04) <sup>1</sup>	14	12
<b>Total</b>			<b>90</b>

<sup>1</sup> Le cours de déontologie se donne sur deux journées à un mois d'intervalle, de sorte qu'il arrive que cette activité chevauche 2 années. Le nombre d'heures rapporté dans le tableau ne concerne que la présence au cours et n'inclut pas les travaux que les participants doivent faire.



## Les communications



**DIANE CÔTÉ,**  
DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS

**A**u cours de la précédente année financière, les membres du comité administratif ont convenu de ne pas renouveler le mandat du comité des communications et de remplacer ce comité par une structure plus souple et mieux adaptée aux besoins du Service des communications. Un membre du Bureau, M. Nicolas Chevrier, a été mandaté pour effectuer la liaison entre le Service des communications et les membres du Bureau. De plus, un comité de rédaction a été mis sur pied pour aider l'équipe du magazine *Psychologie Québec* à effectuer des choix éditoriaux qui tiennent compte des attentes des psychologues. Le comité de rédaction est composé de M. Nicolas Chevrier, membre du Bureau, de la présidente de l'Ordre, Mme Rose-Marie Charest, de la directrice des communications, Mme Diane Côté, et d'un ou deux psychologues nommés de façon ponctuelle au comité en fonction de la problématique du dossier abordée dans chacun des numéros. Les membres du comité de rédaction ont comme mission de s'assurer de la validité scientifique et de l'intérêt pour l'ensemble des lecteurs des textes qui sont présentés.

### Magazine Psychologie Québec

Le Service des communications a publié six numéros du magazine *Psychologie Québec*. Chacun d'eux a présenté un dossier thématique sur un sujet d'actualité relié à la profession : le Baby Blues (mai 2007), le burn-out (juillet 2007), l'évaluation de ses interventions (septembre 2007), le coaching en entreprise (novembre 2007), le vieillissement (janvier 2008) et la jeunesse en difficulté (mars 2008).

Les lecteurs de *Psychologie Québec* ont pu constater, avec le numéro de janvier 2008, que le magazine avait subi une importante cure de rajeunissement! La grille graphique a été modifiée afin d'adapter notre publication aux nouvelles réalités dans le monde du graphisme et de l'imprimerie. La dernière évaluation visuelle du magazine datait de 1994 et notre principal souci dans cette révision graphique a été de maintenir un ton professionnel tout en apportant une touche de modernisme et de fraîcheur. Les commentaires des lecteurs ont été des plus encourageants et les efforts consacrés aux modifications sont bien récompensés.

### Fiches de déontologie

En novembre 2007, le Service des communications, en collaboration avec le bureau du syndic, a participé à la publication de la dernière *Fiche déontologique*. La production des *Fiches déontologiques* avait commencé en janvier 2000 à un rythme de cinq publications par année. L'équipe du bureau du syndic poursuivra ses activités de communications déontologiques sous une autre forme au cours de la prochaine année.

### Relations avec les médias

Tout au long de l'année, la psychologie a continué d'occuper une place de choix dans les médias québécois. La présidente de l'Ordre, Mme Rose-Marie Charest, a poursuivi sa participation à la radio de Radio-Canada en présentant une chronique de psychologie hebdomadaire. La chronique de psychologie a été diffusée aux émissions *C'est bien meilleur le matin* (Montréal), *Chez nous le matin* (Trois-Rivières), *Café, boulot, Dodo* (Chicoutimi) et *Le monde selon Mathieu* (Ottawa).

Par ailleurs, le Service des communications a répondu à plus de 550 demandes de référence provenant des médias de toutes les régions du Québec. Les quelque 525 psychologues inscrits à la banque des ressources médias ont accepté de répondre aux questions des journalistes et d'informer le public sur des sujets de nature psychologique, accomplissant ainsi un travail de prévention fort important.

Dans le but d'aider les psychologues inscrits à la banque des ressources médias à intervenir efficacement, l'Ordre a organisé à leur intention une journée de formation animée par un journaliste chevronné, M. Gilles Senécal. Cette journée s'est tenue dans le cadre des activités de formation entourant l'assemblée générale annuelle des membres en septembre 2007.

### Site Web

Au cours de la dernière année, le Service des communications a entrepris une importante mise à niveau de son site Web. De nombreux changements s'imposaient dans les deux sections du site surtout en ce qui concerne la navigation. Le Service des communications a procédé à un appel d'offres auprès de trois firmes de développement Web et a retenu les services de la compagnie *Sednove* de Saint-Lambert qui a offert le développement d'une plateforme correspondant à nos besoins à un coût compatible avec nos budgets. Les travaux ont été amorcés en janvier 2008 avec une prévision de mise en ligne au printemps.

En termes de fréquentation, le site Web de l'Ordre a reçu une moyenne de 1 465 visiteurs par jour au cours de l'année. Les pages les plus fréquentées sont celles du Service de référence, dans la section publique, et la page des offres d'emploi du côté réservé aux membres.

#### **Bulletin d'information électronique OPQ Dernière heure**

Le Service des communications a également poursuivi la diffusion du bulletin *OPQ Dernière heure* en expédiant huit numéros aux membres de l'Ordre qui ont fourni une adresse électronique lors de leur inscription au tableau des membres. En plus de permettre de communiquer rapidement de l'information aux membres, il sert à publiciser les ressources disponibles et les services offerts dans le site Web de l'Ordre.

#### **Service de référence de l'Ordre**

Les préposés au Service de référence téléphonique ont répondu en moyenne à 82 appels téléphoniques par jour au cours de l'année. Ces appels provenaient de personnes de toutes les régions du Québec à la recherche d'un psychologue. Elles ont obtenu le nom de trois membres de l'Ordre sélectionnés en fonction de critères spécifiques, comme la nature du problème, la région de la consultation, l'orientation théorique ou encore la langue parlée par le client. Au total, 2006 psychologues se sont abonnés au Service de référence lors du renouvellement de la cotisation annuelle ou en cours d'année.

Le Service de référence est aussi accessible via le site Web de l'Ordre. Nous avons enregistré 493 visites différentes, chaque jour, de personnes qui ont utilisé ce moyen pour identifier le psychologue en mesure de répondre à leurs besoins.

En février 2008, le Service des communications a amorcé une campagne de publicité. Utilisant des expressions communes reliées aux divers troubles psychologiques, les publicités parues dans deux publications spécialisées visaient à se démarquer par une approche simple et colorée. La publicité avait comme but de faire connaître le répertoire [www.servicedereference.com](http://www.servicedereference.com) auprès des professionnels de la santé et des ressources humaines afin de les aider à guider leurs patients atteints de troubles psychologiques à trouver un spécialiste dans leur région. Cette campagne se poursuivra à l'hiver et au printemps 2008.

#### **Le Congrès de l'ISAPP**

L'Ordre a activement collaboré à l'organisation du 7<sup>e</sup> Congrès international de l'*International Society for Adolescent Psychiatry and Psychology* qui s'est tenu à Montréal en juillet 2007. Ayant comme thème *De l'adolescent à l'adulte, passage et transition*, ce Congrès était organisé en collaboration avec l'Hôpital Sainte-Justine et l'Institut Philippe-Pinel. Plus de 700 psychologues, psychiatres, intervenants sociaux et communautaires se sont réunis à l'hôtel Reine-Élizabeth du 4 au 7 juillet pour participer aux activités du Congrès. Plusieurs enjeux reliés à l'adolescence tels les troubles alimentaires, les troubles déficitaires de l'attention et les risques encourus par les jeunes ont été abordés tout au long des symposiums, ateliers et conférences du Congrès. La présidente de l'Ordre avait accepté de participer, en compagnie des Drs Mony Elkaïm et Philippe Jeammet, à une grande conférence publique qui a attiré 450 personnes en ouverture de ce Congrès.

#### **La Revue québécoise de psychologie**

Nous avons poursuivi notre collaboration au comité de rédaction de la Revue québécoise de psychologie. L'Ordre s'occupe maintenant de la gestion administrative de la Revue et participe activement au comité de rédaction. La Revue publie trois numéros par année et les thèmes de la dernière année ont été : le bonheur pour le plus grand nombre, la cyberpsychologie et la parentalité. Environ 1 200 membres de l'Ordre sont abonnés à la Revue québécoise de psychologie.

# Rapport financier 2007**2008**





# Rapport des vérificateurs

## AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'**Ordre des psychologues du Québec** au **31 mars 2008** et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au **31 mars 2008** ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres du budget présentés aux fins de comparaison n'ont pas fait l'objet de notre vérification et ne sont pas couverts par notre rapport des vérificateurs.



Comptables agréés

Laval  
Le 5 mai 2008

## RÉSULTATS

## EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	Budget 2008	Réalisations 2008	Réalisations 2007
<b>PRODUITS</b>			
Cotisations des membres	2 974 950 \$	2 974 612 \$	2 932 432 \$
Inscriptions et droits	89 475	79 121	117 690
Formation	37 125	35 376	31 096
Congrès	—	—	219 764
Publicité et publications	210 050	198 005	204 468
Références téléphoniques	166 000	174 155	163 118
Amendes et dépens	34 000	31 791	35 373
Intérêts	120 000	119 112	108 590
Divers	23 000	92 292	27 139
	3 654 600	3 704 464	3 839 670
<b>CHARGES</b>			
Inspection professionnelle	410 032	390 274	320 258
Affaires professionnelles	140 740	175 188	144 101
Formation continue	68 056	76 175	61 646
Bureau du syndic	750 618	719 964	710 968
Discipline	107 287	88 581	105 201
Communications externes	225 815	241 005	253 144
Communications internes	316 679	307 423	324 219
Références téléphoniques	120 542	138 167	100 413
Congrès	—	—	168 490
Admission et registrariat	407 132	404 793	410 023
Affaires du Bureau	127 439	108 800	115 200
Administration générale	409 242	420 405	378 812
Services administratifs	418 905	422 184	417 305
	3 502 487	3 492 959	3 509 780
<b>RÉSULTAT NET</b>	152 113 \$	211 505 \$	329 890 \$

## ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

## EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	2008			2007	
	Investis en immobilisations	Grevés d'affectations d'origine interne	Non affectés	Total	Total
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	145 488 \$	286 123 \$	764 427 \$	1 196 038 \$	866 148 \$
Résultat net	(58 200)	—	269 705	211 505	329 890
Investissement net en immobilisations corporelles	66 488	—	(66 488)	—	—
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	153 776 \$	286 123 \$	967 644 \$	1 407 543 \$	1 196 038 \$

## BILAN

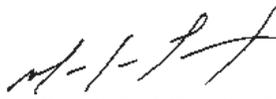
AU 31 MARS 2008	2008	2007
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	2 319 073 \$	1 496 315 \$
Dépôt à terme et intérêts à recevoir	1 834 990	1 578 293
Débiteurs - membres et autres	26 546	35 681
Frais payés d'avance	16 909	38 472
	<b>4 197 518</b>	<b>3 148 761</b>
<b>Immobilisations corporelles [note 4]</b>	<b>153 776</b>	<b>145 488</b>
	<b>4 351 294 \$</b>	<b>3 294 249 \$</b>
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs [note 5]	711 399 \$	629 353 \$
Revue québécoise à payer	42 385	31 304
Office des professions à payer	141 906	86 608
Revenus reportés	2 048 061	1 350 946
	<b>2 943 751</b>	<b>2 098 211</b>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Investis en immobilisations	153 776	145 488
Grevés d'affectations d'origine interne [note 6]	286 123	286 123
Non affectés	967 644	764 427
	<b>1 407 543</b>	<b>1 196 038</b>
	<b>4 351 294 \$</b>	<b>3 294 249 \$</b>

Engagements contractuels [note 7]

AU NOM DU BUREAU



, présidente



, vice-présidente

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008	2008	2007
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	211 505 \$	329 890 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation aux amortissements	58 200	72 243
	<b>269 705</b>	<b>402 133</b>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<b>874 541</b>	<b>1 516 769</b>
	<b>1 144 246</b>	<b>1 918 902</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépôt à terme	(255 000)	(461 150)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(66 488)	(53 038)
	<b>(321 488)</b>	<b>(514 188)</b>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE</b>		
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 496 315</b>	<b>91 601</b>
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>2 319 073 \$</b>	<b>1 496 315 \$</b>
La trésorerie à la fin de l'exercice est constituée de l'encaisse.		
<b>INFORMATION COMPLÉMENTAIRE</b>		
Revenus d'intérêts encaissés	117 416 \$	107 440 \$

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

**31 MARS 2008****1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, a pour principale mission la protection du public. Pour ce faire, il s'assure de la qualité des services offerts par les membres, favorise le développement de la profession et définit l'accessibilité aux services psychologiques.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES****UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**COMPTABILISATION DES PRODUITS**

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêts et autres produits sont comptabilisés sur la base d'exercice.

**IMPUTATION DES DÉPENSES** Les dépenses directement reliées à une activité sont imputées à cette activité et les frais généraux sont répartis en proportion du temps d'affectation du personnel aux activités.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES** Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

Mobilier	Amortissement dégressif	20 %
Équipement de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Durée restante du bail

**3. RÉSULTATS**

Au cours de l'exercice, l'organisme a perçu, à titre de mandataire auprès des membres, une contribution au financement de l'Office des professions du Québec pour un montant de 177 848 \$ (2007, 135 639 \$) et des abonnements à la Revue québécoise de psychologie pour un montant de 63 584 \$ (2007, 65 261 \$). Des sommes ont été remises aux organismes concernés durant l'exercice et toute somme due est inscrite dans le passif.

**4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	276 396 \$	229 034 \$	47 362 \$	57 448 \$
Matériel informatique	178 507	76 195	102 312	83 562
Améliorations locatives	4 589	487	4 102	4 478
	<b>459 492 \$</b>	<b>305 716 \$</b>	<b>153 776 \$</b>	<b>145 488 \$</b>

**5. CRÉDITEURS**

Fournisseurs et frais courus	210 689 \$	154 922 \$
Taxes de vente	249 798	242 739
Salaires et autres avantages	123 035	102 591
Vacances	102 038	101 536
Retenues à la source	25 839	27 565
	<b>711 399 \$</b>	<b>629 353 \$</b>

**6. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE**

Les affectations d'origine interne représentent les sommes réservées dans le but de supporter le développement de la profession dans la perspective de dispenser au public des services encore plus adéquats et de plus grande qualité. Ces affectations pourraient aussi être utilisées pour combler un manque temporaire de liquidités.

**7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail échéant en août 2017 pour l'utilisation d'espaces et services nécessaires à ses activités. Le total de l'engagement incluant le loyer et les charges usuelles relatives aux frais d'exploitation se chiffre à 2 318 698 \$ au 31 mars 2008.

L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats de location d'équipement échéant en décembre 2011 et janvier 2013. Le total des engagements se chiffre à 85 070 \$ au 31 mars 2008.

Les montants approximatifs à payer par l'Ordre au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2009	256 146 \$
2010	262 754
2011	262 754
2012	263 057
2013	254 779

**8. INSTRUMENTS FINANCIERS****Risque de taux d'intérêts**

Le dépôt à terme comptabilisé au coût, porte intérêts au taux préférentiel moins 2 %. Conséquemment, l'Ordre encourt un risque de taux d'intérêts en fonction de la fluctuation du taux d'intérêts préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur l'excédent des produits sur les charges et la situation financière de l'Ordre.

**Juste valeur**

Les justes valeurs de l'encaisse, du dépôt à terme, des débiteurs et des fournisseurs et frais courus et des autres montants à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces éléments.

Les informations supplémentaires requises pour satisfaire aux normes portant sur les instruments financiers sont indiquées dans chaque note complémentaire se rapportant auxdits instruments financiers.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008**

	Budget	Réalizations	
	2008	2008	2007
<b>INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>			
Honoraires et jetons	37 500 \$	31 095 \$	17 863 \$
Déplacements	36 678	32 475	26 958
Enquêtes	164 900	147 875	111 075
Salaires, charges sociales et perfectionnement	127 866	132 448	119 952
Quote-part des frais généraux	43 088	46 381	44 410
	<u>410 032 \$</u>	<u>390 274 \$</u>	<u>320 258 \$</u>
<b>AFFAIRES PROFESSIONNELLES</b>			
Honoraires et jetons	6 000 \$	1 050 \$	1 475 \$
Projets spéciaux	-	18 663	8 869
Déplacements	6 400	5 802	6 313
Impression et rédaction des lignes directrices	16 714	29 474	15 698
Activités régionales	5 000	7 242	4 330
Salaires, charges sociales et perfectionnement	86 428	91 216	86 599
Quote-part des frais généraux	20 198	21 741	20 817
	<u>140 740 \$</u>	<u>175 188 \$</u>	<u>144 101 \$</u>
<b>FORMATION CONTINUE</b>			
Honoraires et jetons	23 240 \$	32 955 \$	20 937 \$
Déplacements	4 570	717	5 173
Ateliers de formation	9 672	11 122	5 590
Salaires, charges sociales et perfectionnement	22 495	22 685	21 619
Quote-part des frais généraux	8 079	8 696	8 327
	<u>68 056 \$</u>	<u>76 175 \$</u>	<u>61 646 \$</u>
<b>BUREAU DU SYNDIC</b>			
Honoraires de contentieux	185 000 \$	131 572 \$	158 945 \$
Honoraires - autres	56 600	79 306	54 203
Déplacements	7 900	7 293	5 100
Salaires, charges sociales et perfectionnement	398 783	391 638	387 247
Quote-part des frais généraux	102 335	110 155	105 473
	<u>750 618 \$</u>	<u>719 964 \$</u>	<u>710 968 \$</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	Budget	Réalizations	
	2008	2008	2007
<b>DISCIPLINE</b>			
Jetons - comité	8 400 \$	5 400 \$	6 063 \$
Honoraires	33 580	17 876	29 028
Déplacements	4 600	4 034	4 461
Salaires, charges sociales et perfectionnement	44 549	43 878	48 995
Quote-part des frais généraux	16 158	17 393	16 654
	<b>107 287 \$</b>	<b>88 581 \$</b>	105 201 \$
<b>COMMUNICATIONS EXTERNES</b>			
Projets spéciaux	3 000 \$	— \$	37 461 \$
Promotion	10 000	20 096	9 730
Honoraires et jetons	7 350	21 879	1 587
Formation - média	2 500	1 410	1 776
Déplacements	6 475	2 117	5 097
Salaires, charges sociales et perfectionnement	134 550	128 830	130 878
Quote-part des frais généraux	61 940	66 673	66 615
	<b>225 815 \$</b>	<b>241 005 \$</b>	253 144 \$
<b>COMMUNICATIONS INTERNES</b>			
Honoraires	10 020 \$	10 418 \$	4 572 \$
Imprimerie	137 100	133 690	127 325
Promotion	—	764	4 568
Répertoire des membres	—	—	21 196
Salaires, charges sociales et perfectionnement	134 550	124 866	130 475
Quote-part des frais généraux	35 009	37 685	36 083
	<b>316 679 \$</b>	<b>307 423 \$</b>	324 219 \$

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008**

	Budget	Réalizations	
	2008	2008	2007
<b>RÉFÉRENCES TÉLÉPHONIQUES</b>			
Publicité et promotion	56 090 \$	73 679 \$	41 638 \$
Salaires, charges sociales et perfectionnement	37 522	35 500	31 019
Quote-part des frais généraux	26 930	28 988	27 756
	<b>120 542 \$</b>	<b>138 167 \$</b>	100 413 \$
<b>ADMISSION ET REGISTRARIAT</b>			
Honoraires et jetons	41 280 \$	43 059 \$	43 397 \$
Déplacements	21 739	21 874	21 204
Frais d'examen	4 500	5 229	6 039
Imprimerie	29 700	19 497	23 784
Salaires, charges sociales et perfectionnement	252 013	252 809	255 923
Quote-part des frais généraux	57 900	62 325	59 676
	<b>407 132 \$</b>	<b>404 793 \$</b>	410 023 \$
<b>AFFAIRES DU BUREAU</b>			
Honoraires et jetons	20 025 \$	15 825 \$	14 938 \$
Déplacements	37 677	26 290	33 378
Assemblée générale annuelle	5 000	1 725	3 767
Service d'intervention d'urgence	5 000	1 500	—
Cotisations et affiliations	33 500	35 280	32 244
Charges sociales	2 000	2 091	5 893
Quote-part des frais généraux	24 237	26 089	24 980
	<b>127 439 \$</b>	<b>108 800 \$</b>	115 200 \$
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
Honoraires de contentieux	10 000 \$	9 337 \$	5 153 \$
Déplacements	27 800	15 532	12 941
Sélection et réaffectation du personnel	5 000	5 175	2 294
Salaires, charges sociales et perfectionnement	304 502	323 688	294 585
Quote-part des frais généraux	61 940	66 673	63 839
	<b>409 242 \$</b>	<b>420 405 \$</b>	378 812 \$

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008**

	Budget	Réalizations	
	2008	2008	2007
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>			
Assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants	54 500 \$	54 500 \$	54 500 \$
Honoraires de vérification	9 000	8 000	10 750
Services impartis	2 000	—	—
Salaires, charges sociales et perfectionnement	272 614	272 718	271 562
Quote-part des frais généraux	80 791	86 966	80 493
	<b>418 905 \$</b>	<b>422 184 \$</b>	<b>417 305 \$</b>
<b>FRAIS GÉNÉRAUX RÉPARTIS</b>			
Locaux	222 965 \$	243 946 \$	221 343 \$
Poste	130 000	113 586	131 692
Télécommunications	22 500	22 920	21 601
Papeterie et documentation	30 000	25 064	30 373
Location et entretien d'équipement de bureau	27 775	31 061	32 666
Honoraires professionnels - informatique	4 000	14 348	2 761
Dotation aux amortissements	58 365	58 200	72 243
Frais bancaires et cartes de crédit	31 200	60 410	32 155
Divers	11 800	10 230	10 289
	<b>538 605 \$</b>	<b>579 765 \$</b>	<b>555 123 \$</b>

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## Autorisation spéciale

	Nombre
Accordée	0
Renouvelée	0
Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période	8 176

## Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative

Région	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	133
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	254
03 Capitale-Nationale	1 114
04 Mauricie	359
05 Estrie	368
06 Montréal	2 624
07 Outaouais	281
08 Abitibi-Témiscamingue	70
09 Côte-Nord	68
10 Nord-du-Québec	15
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	68
12 Chaudière-Appalaches	283
13 Laval	280
14 Lanaudière	302
15 Laurentides	399
16 Montérégie	1 079
17 Centre-du-Québec	134
000 Hors-Québec	345

## Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

Sexe	Nombre
Homme	2 285
Femme	5 891

## Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre
Congé parental	106
Étude	316
Honoraire	20
Hors Québec	345
Nouveau gradué : 1 <sup>re</sup> année	55
Nouveau gradué : 2 <sup>e</sup> année	60
Régulier	6 974
Retraité	300

## Cotisation annuelle

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Montant	Date de versement
Congé parental	205,50 \$	1 avril 2008
Étude	82,20 \$	1 avril 2008
Honoraire	0 \$	1 avril 2008
Hors Québec	82,20 \$	1 avril 2008
Nouveau gradué : 1 <sup>re</sup> année	205,50 \$	1 avril 2008
Nouveau gradué : 2 <sup>e</sup> année	308,25 \$	1 avril 2008
Régulier	411,00 \$	1 avril 2008
Retraité	82,20 \$	1 avril 2008

Nombre de permis délivrés pendant la période 232

❖ L'Ordre ne délivre qu'une seule catégorie de permis.

## Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	Nombre
Un permis temporaire	4
Un permis restrictif	0
Un permis restrictif temporaire	0
Un permis spécial	0

## Inscriptions au tableau

	Nombre
Total des inscriptions	294
Premières inscriptions	232
Réinscriptions	62

## Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	5
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

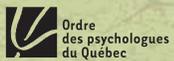
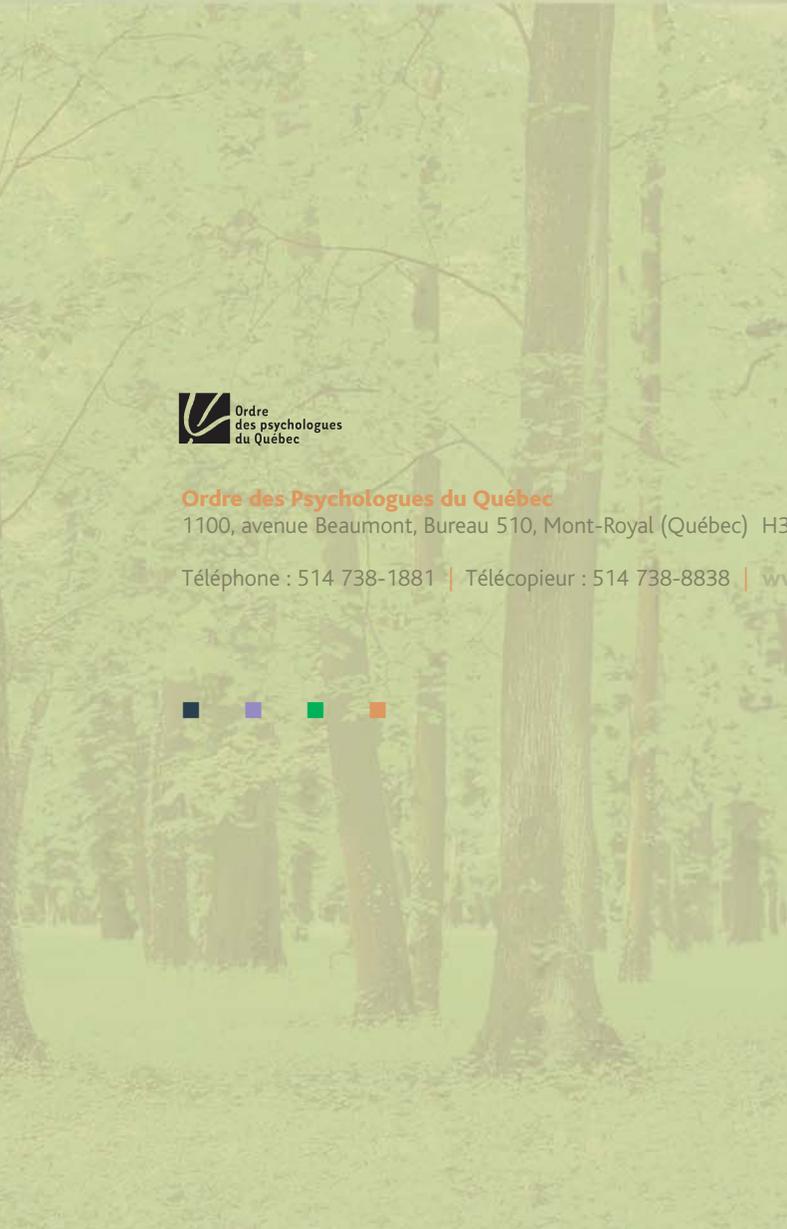
## Radiations du tableau selon le motif

Motif de la radiation	Nombre
Radiation pour motif administratif	88
Radiation pour motif disciplinaire	2

## Suspensions ou révocations de permis

	Nombre
Suspension	4
Révocation	1

❖ L'Ordre ne délivre qu'une seule catégorie de permis.



**Ordre des psychologues du Québec**

1100, avenue Beaumont, Bureau 510, Mont-Royal (Québec) H3P 3E5

Téléphone : 514 738-1881 | Télécopieur : 514 738-8838 | [www.ordrepsy.qc.ca](http://www.ordrepsy.qc.ca)

